

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72 114

Objet

Acquisition d'un ensemble
immobilier dépendant de
la S.A. GENERALE
MENUISERIE.

DATE DE CONVOCATION

2 octobre 1972

DATE D'AFFICHAGE

2 octobre 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze

le six octobre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL, DUFOUR, COLLE, BARDE, NAULIN, DOIREAU, MONTRON, BROTEAU, LACHAUD, DOMEQ, BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, TAP, Mme BIDEAU K. PAPEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. BARRIERE
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. me FAVIERE, MM. BUCHET, BERLAND, RIVIERE

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'audience de ventes des immeubles dépendant de la propriété de la S.A. GENERALE DE MENUISERIE aura lieu le 20 Octobre 1972.

Il s'agit d'une parcelle de terrain bâtie sise au lieudit "Le Grand Fief" 48 Route de Rochefort à Royan, cadastrée section BH N° 60, pour une superficie de 40ares 41 ca.

Les constructions édifiées sur ladite parcelle comprenant des ateliers et des bureaux, conviendraient parfaitement pour l'implantation d'ateliers-garages municipaux.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement pour désigner un avocat représentant la Ville à l'occasion de la vente aux enchères de la parcelle de terrain bâtie précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis émis par M. le Directeur des Services Fiscaux

Considérant la nécessité et l'urgence d'implanter et d'aménager des ateliers-dépôts-garages, indispensables aux Services Techniques Municipaux,

./.

DECIDE :

- 1°/ de désigner Me VAUVILLE, Avocat, 157 avenue Gambetta à SAINTES pour représenter la Ville et se porter adjudicataire au nom et pour le compte de la Collectivité, lors de la vente aux enchères de l'ensemble immobilier précité, dépendant de la S.A. GENERALE MENUISERIE, dans la limite autorisée par les textes en vigueur.
- 2°/ De désigner Me DUFOUR, Adjoint au Maire, et MM. DOIREAU et LACHAUD, pour assister Me VAUVILLE lors de la vente.
- La dépense correspondante y compris frais et honoraires, sera imputée sur les crédits de l'exercice 1972, Chapitre 900-9 article 2302.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présentes,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



~~_____~~